



## Architecte-conservateur chargé-e de la préservation du patrimoine

Vous veillez à la préservation du patrimoine genevois protégé par l'Etat – qu'il soit architectural, paysager ou bâti –, lors de tous travaux de construction prévus dans la zone géographique qui vous est attribuée.

L'Etat de Genève veille à ce que les patrimoines paysagers, naturels et bâtis, de même qu'un ensemble de savoir-faire, soient protégés. Il est attentif à trouver un juste équilibre entre le développement de nos sociétés et la sauvegarde de sites, d'édifices et de métiers qui contribuent à notre histoire, à notre culture et à notre qualité de vie. Vous participez à cette mission en gérant toutes les demandes de travaux dans une zone géographique placée sous votre supervision.

### Etes-vous le talent dont nous avons besoin ?

Vous êtes convaincu-e que le patrimoine doit être protégé des atteintes de l'urbanisation tout en s'inscrivant harmonieusement dans une société en évolution. Vous aimez analyser un dossier sous l'angle architectural, historique, environnemental et légal. Vous appréciez le contact avec les professionnels de la construction, les archéologues et les historiens, avec lesquels vous créez des rapports de confiance. Vous êtes organisé-e et tenez à jour toute la documentation et la correspondance des projets placés sous votre responsabilité.



## **Votre activité**

- Vous fournissez des prestations d'expertise et de conseil aux porteurs de projets.
- Vous examinez les demandes de permis de construire en vérifiant leur régularité administrative, technique et légale et en mesurant leurs atteintes possibles sur le patrimoine.
- Vous rédigez les dossiers d'autorisations et vous les présentez aux commissions chargées des décisions finales.
- Vous analysez les dossiers d'exécution et contrôlez sur le terrain la conformité des travaux.

- Vous contribuez à la publication de guides pratiques et de cahiers de chantier.
- Vous participez aux tâches d'information et de sensibilisation du public dans le domaine de la préservation du patrimoine bâti.

## **Vos connaissances**

- Vous êtes titulaire d'un master en architecture ou au bénéfice d'une formation équivalente.
- Vous disposez d'une expérience des interventions effectuées sur des bâtiments patrimoniaux.
- Vous connaissez le tissu patrimonial genevois et ses techniques de construction traditionnelle.

---

## **Vos avantages**

Vous intégrez une administration dont les valeurs essentielles sont le service public, le respect, l'intégrité, l'impartialité et la disponibilité et où l'égalité entre genres est garantie.

Vous profitez de prestations sociales de qualité, développez des compétences grâce à une offre en formation continue, et bénéficiez de possibilités d'évolution au sein du Département du territoire et de l'administration cantonale.

